

PROJET DE LOI

N° 73

adopté le

**SÉNAT**

18 décembre 1985 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

---

# PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du code européen de sécurité sociale fait à Strasbourg le 16 avril 1964.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2996, 3136 et in-8° 938.

Sénat : 153 et 203 (1985-1986).

Article unique.

Est autorisée l'approbation du Code européen de sécurité sociale (ensemble une annexe et deux addenda), fait à Strasbourg le 16 avril 1964 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1985.*

*Le président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 2996, Assemblée nationale, (7<sup>e</sup> législ.).